

Commune de Vitrac sur Montane

Réunion ordinaire du conseil municipal du 18 décembre 2017

Présents : Mme ANTOINE, Madame BRETON, Madame DOUHET, Madame DUMAS, Madame LAGRANGE, Monsieur AUBESSARD, Monsieur MALAURIE, Monsieur MIGINIAC

Excusé : Monsieur FAURIE

Absents : Monsieur STOPYRA, Madame STOPYRA

Début de séance 20 heures

Secrétaire de séance : Madame Marcelle ANTOINE, élue à l'unanimité par les membres du conseil municipal

Monsieur AUBESSARD fait remarquer que sur le compte rendu de la séance précédente des fautes d'orthographe sont à corriger. Il est pris note et les corrections vont être apportées.

M. le maire tient à rappeler qu'il est membre de droit de toutes les commissions communales et, de ce fait, siègera à la commission évaluant l'impact d'un éventuel changement d'EPCI à fiscalité propre.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

M. le maire demande l'autorisation au conseil municipal de rajouter un point à l'ordre du jour : autorisation pour le maire de signer une convention avec le conseil départemental pour continuer à bénéficier des services de la Bibliothèque départementale de prêt, notamment ceux du Bibliobus pour l'école. Valider à l'unanimité.

Mise en place du RIFSEEP

Après présentation de ce nouveau régime indemnitaire, le conseil municipal décide la mise en place de l'IFSE et du CIA. Le montant des plafonds est fixé comme suit

CADRES D'EMPLOIS	GROUPE DE FONCTIONS	PLAFOND ANNUEL ETAT IFSE	MONTANT ANNUEL PROPOSE PAR LA COLLECTIVITE IFSE	PLAFOND ANNUEL ETAT CIA	MONTANT ANNUEL PROPOSE PAR LA COLLECTIVITE CIA
Adjoints administratifs territoriaux	Groupe 1	11 340 €	5 000	1 260 €	500
	Groupe 2	10 800 €	3 000	1 200 €	300
Adjoints techniques territoriaux	Groupe 1	11 340 €	5 000	1 260 €	500
	Groupe 2	10 800 €	3 000	1 200 €	300
Adjoints d'animation territoriaux	Groupe 1	11 340 €	5 000	1 260 €	500
	Groupe 2	10 800 €	3 000	1 200 €	300

Adopté à l'unanimité

Contrat de déneigement

M. le maire présente les offres qu'il a reçues pour le déneigement des voies communales

Après en avoir délibéré, le conseil municipal retient l'offre de M. Nard à 63 € HT de l'heure

Adopté à l'unanimité

Autorisation pour le maire pour engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, donne autorisation au Maire pour engager, liquider et mandater avant le vote du budget primitif les dépenses d'investissement suivantes :

Budget commune	BP 2017	1/4
Chapitre 21	32 599,68 €	8 149,92 €
Chapitre 23	464 441,92 €	116 110,48 €
Total		124 260,40 €

Adopté à l'unanimité

Imputation de la paye de l'adjoint technique en M 49

M. le maire propose la répartition suivante, quant à la ventilation de la masse salariale de l'adjoint technique en charge de l'entretien de l'assainissement collectif :

- 20 % sur le budget assainissement
- 80 % sur le budget communal

Adopté à l'unanimité

Renouvellement du contrat CNP

Point ajourné, les membres du conseil municipal souhaitant que la CNP fasse un devis pour des garanties plus étendues

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif

Le service dessert 120 habitants au 31/12/2016 (118 en 2015)

46 abonnées contre 45 en 2015

Volume facturé : 3718 m³ en 2015- 3278m³ en 2016 (-11,8%)

En 2017, prix au m³ est de 1,96 € (contre 1,82€ en 2016 soit une augmentation de 7,69%)

Sur l'exercice 2016, les recettes sont de 8 916 € (8 532 en 2015)

Le montant des contributions au budget général est de 3 952,87 € en 2016 (3 805,63 € en 2015)

L'encours de la dette est de 33 101,11 € sur l'exercice 2016 (contre 36996,27 € en 2015)

En 2016, il n'y a eu aucune demande d'abandon de créance

Adopté à l'unanimité

Tarifs salle des fêtes 2018

Les tarifs suivants sont proposés

	SALLE	
Caution	250 €	
Habitants de Vitrac	130 €	
Associations non communales	50 €	
Communes extérieures	250 €	
Forfait associations communales	100 €/an	
Option ménage non fait	50 €	
Location tables et chaises	De 1 à 10 tables + chaises 25 €	Au-delà de 10 tables + chaises 30 €
	Caution 160 €	

Adopté à l'unanimité

Mise à jour du tableau des effectifs

Le Maire propose à l'assemblée pour une bonne organisation des services :

- la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à temps complet
- la création d'un poste d'adjoint technique, à temps complet

Le tableau des emplois est modifié à compter du 1^{er} décembre 2017 :

Filière : Technique

Filière : Administrative

Cadre d'emploi: adjoint technique

Cadre d'emploi : adjoint administratif principal

ancien effectif 0

de 1 ère classe

nouvel effectif 1

ancien effectif : 0

nouvel effectif : 1

Adopté à l'unanimité

Modification des statuts de Tulle aggro : prise de compétence assainissement

La loi NOTRE acte le transfert de compétence à titre obligatoire de la compétence assainissement.

Après en avoir délibéré à 4 voix pour et 4 voix contre, le conseil municipal approuve la modification des statuts, la voix du maire étant prépondérante (article L 2121-20 du CGCT).

Adopté

Prêt de l'ex terrain de football pour exercer une activité de dressage canin

Mme Lagrange quitte la réunion.

M. le maire fait lecture du courrier d'un particulier qui souhaiterait utiliser l'ex terrain de football pour exercer ses activités professionnelles à savoir des cours d'éducation canine. Cette personne envisage de développer des activités de sport canin tel l'agility ou l'obéissance.

Après en avoir délibéré à 6 voix contre et 1 abstention, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

Refusé

Convention avec le conseil départemental (Bibliobus)

M. le maire fait part au conseil municipal du courrier du Conseil Départemental nous informant, que pour continuer à bénéficier des services de la Bibliothèque Départementale de Prêt, les communes doivent se conventionner avec le Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 7 voix pour, sollicite la collaboration de la Bibliothèque Départementale de Prêt, pour continuer à bénéficier de ses services, notamment le Bibliobus pour l'école

Adopté

Questions diverses :

- Ecole : le dernier conseil d'école a validé le maintien des 4.5 jours pour l'année prochaine
- Mom'édières : l'association ne fonctionnera plus à compter de janvier 2018. M. Aubessard regrette que l'enfance et la jeunesse ne soient pas prises en charge comme un service public, surtout dans nos communes rurales. Il déplore la perte d'un emploi. Le reste du conseil municipal confirme sa position. Il ne souhaite pas signer la convention avec l'association et ne participera pas financièrement aux frais 2017.
- Journal communal : Mmes Douhet et Dumas informent qu'il sera prêt le 2 janvier 2018.
- Nommage des rues : la participation des habitants sera sollicitée dans le prochain journal communal.
- Elagages : Mme Douhet précise que les services du Conseil Départemental peuvent se déplacer pour une information à la population
- Commission assainissement à Tulle aggro : Mme Dumas, membre de la commission, s'inquiète de la gestion des priorités envisagée par l'agglo pour les dépenses d'investissement. Les sommes avancées lui paraissent très en deçà des besoins réels et la commune de Vitrac est loin d'être une priorité pour l'agglo. Elle s'inquiète également de savoir comment le transfert du budget va être réalisé et souhaite que les sommes provisionnées depuis 3 ans en prévision du curage de la lagune soit intégrées totalement au budget communal.
- Commission évaluant l'impact d'un éventuel changement d'EPCI à fiscalité propre : elle rendra ses premières conclusions en janvier

La séance est levée à 23 heures 15.